

# DROITE / GAUCHE

## DEUX VISIONS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

### À VOUS DE CHOISIR

#### *De 2007 à 2012, la Droite c'est...*

- un encouragement à s'expatrier pour porter les valeurs et le savoir-faire français hors de nos frontières ;
- le doublement du montant du budget des bourses scolaires en 5 ans, passant de 50 millions € en 2007 à 100 millions € en 2012. Ainsi, en 5 ans ; le nombre de boursiers a pu augmenter de 20 % ;
- la création de la prise en charge des frais de scolarité pour les classes de lycée qui, en 2012, a bénéficié à près de 8.000 élèves à travers le monde (30 millions € pris sur le budget de la Nation, en plus du budget des bourses) ;
- le maintien de la non-imposition d'une résidence secondaire en France des Français à l'étranger ;
- la création des députés Français de l'étranger, parachevant la construction de la représentation politique des Français établis hors de France ;
- la nomination d'un membre du gouvernement expressément dédié aux questions liées aux Français de l'étranger.

#### *Depuis mai 2012, la Gauche c'est...*

- une suspicion permanente à l'égard des Français de l'étranger qui seraient, pour le gouvernement, des « mauvais Français » qui s'expatrient pour fuir l'impôt et qui ne veulent pas participer à la solidarité nationale ;
- la volonté d'assujettir tous les Français de l'étranger à l'impôt sur le revenu en France quelle que soit leur situation fiscale dans leur pays de résidence ;
- la suppression brutale dès la rentrée 2012 de la prise en charge des frais de scolarité et le report partiel des crédits inutilisés (7 millions € sur 30 millions €) sur les bourses scolaires ;
- la réforme du système des bourses scolaires qui a conduit à une situation aberrante. D'une part, un nouveau barème qui exclut un grand nombre de familles de la classe moyenne et, d'autre part, la volonté d'avoir plus de boursiers avec le même budget ce qui entraîne une réduction considérable de la quotité des bourses allouées aux familles ;
- l'assujettissement aux cotisations sociales (CSG, CRDS et prélèvements sociaux) sur les revenus immobiliers perçus en France par les Français de l'étranger ;
- une réforme bâclée de la représentation des Français de l'étranger qui aboutit à une « usine à gaz » démantelant trente années de travail au service des expatriés accomplies par les élus de terrain de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui ne sera désormais plus élue au suffrage universel direct mais indirect, sans la moindre compétence. En outre, depuis 2003, la Constitution affirme que la France est organisée de manière décentralisée. Les Français de l'étranger ne le sont toujours pas !